



Portés disparus suite aux réformes sur la représentativité

Les accords de Bercy du 2 juin 2008 et la loi du 5 juillet 2010 ont fixé les nouvelles règles du dialogue social. De nouvelles instances représentatives du personnel : Comité Technique et CHSCT doivent être constituées en remplacement des Comités Mixtes et Paritaires et des CMHS au sein desquelles les élus siègeront face à la Direction pour étudier l'ensemble de l'organisation de l'EP et tous les projets qui impactent le personnel et ses conditions de travail.

Le projet de décret prévoit d'exclure les personnels mis (à) ou (à la) disposition par la loi (CNP et Natixis) ou encore les personnels de la CANSSM, d'Ixis, d'ICDC par la CDC.

Inadmissible que les électeurs qui disposent d'une fiche de paie Caisse des dépôts ne puissent être éligibles ni auprès de leur structure d'accueil, ni au sein de l'EP.

C'est une situation injuste supportée par ces agents tous statuts confondus, dont la seule particularité est d'être mise à la disposition d'une entité différente de leur employeur.

Cela conduit à les ignorer totalement !

Ces **portés disparus**, plusieurs centaines, n'auront donc aucune possibilité de voter et encore moins d'être élu dans les futurs Comités Techniques.

Doit-on considérer que leur avis est sans importance ?

la suite sur le tract CFTC





Premiers effets de la rénovation du dialogue social tant souhaitée par nos amis de l'UNSA et de la CFDT.

Après le passage par la Fonction Publique et avant l'avis du Conseil d'Etat, ce texte a été soumis au CMPC du 29 juin 2011.

Malgré l'exclusion pure et simple de nos collègues mis (à) ou (à la) disposition à la CNP, la CAN, Natixis, Ixis et à ICDC, le vote au CMPC a été le suivant :

Pour : la Direction + UNSA + CFDT

Abstention : SNUP

Contre : CGT + CGC

FO et la CFTC se sont exprimées contre ce projet et particulièrement contre le « lâchage de nos collègues ».

Pour ces organisations qui n'ont pas voté contre ce projet de décret, « l'UNSA, la CFDT et le SNUP », le plus important est d'aller au plus vite devant les électeurs :

Qu'important les laissés pour compte.

Qui, pour démontrer qu'il est le plus gros (et virer les petits) !

Qui, pour éviter les querelles de « chapelles internes » !

Qui, comme il est « tout neuf », pour vite asseoir son audience avant que le soufflet ne retombe du fait de la pauvreté de la réflexion.

Et l'intérêt des agents dans tout cela, où est-il ?

Enfin, voici une petite réflexion personnelle :

Et vous, feriez-vous confiance aux syndicats qui ont abandonné tant de collègues ?

Ne serait-ce pas un beau pied de nez, que de faire comprendre à ces trois organisations en votant autrement, qu'il n'est pas acceptable d'abandonner nos collègues sur le bord du chemin ?

FO et la CFTC réclament la juste reconnaissance des droits de ces personnels